

M-564 A

27 avril 2006

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 9 novembre 2005 de M^{mes} Florence Kraft-Babel, Marie-France Spielmann, Vera Figurek, Nelly Hartlieb, MM. Jean-Marc Froidevaux, Vincent Schaller, Alexis Barbey, Armand Schweingruber, Olivier Norer, Pierre Losio, Jean-Charles Lathion, François Gillioz, Olivier Coste et Pierre Maudet, renvoyée en commission le 30 novembre 2005, intitulée: «Pour honorer la mémoire de Pierre Segond à Genève».

Rapporteur: M. Marc Dalphin.

Préambule

Pierre Segond vécut de 1913 à 2000 et fut l'organiste de la cathédrale Saint-Pierre de 1942 à 1994. Sitôt nommé, il y donna des concerts qui ont apporté un souffle nouveau dans la vie musicale genevoise et son talent de musicien, qu'il s'agisse de l'interprète ou du pédagogue, s'est répandu au loin. Ses nombreux élèves se souviennent de cette intuition qu'il avait de sentir leur personnalité musicale, de deviner leur être intérieur, pour qu'ils donnent le meilleur d'eux-mêmes lorsqu'ils se mettaient au clavier. Sa gentillesse et son sens de l'accueil sont restés dans toutes les mémoires.

La commission s'est réunie, pour traiter du sujet, les 19 janvier, 2 et 9 février 2006, sous la présidence de M^{me} Florence Kraft-Babel. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Laurence Schmidlin. Que toutes deux en soient remerciées.

Rappel de la motion

Considérant:

- le rôle de Pierre Segond (1913-2000) dans la vie musicale genevoise, organiste à la cathédrale Saint-Pierre de 1942 à 1994, professeur au Conservatoire de 1940 à 1985, carillonneur municipal et lauréat du Prix de la Ville de Genève en 1987;
- le rayonnement de son activité tant au plan local qu'international;
- l'absence totale et incompréhensible ne serait-ce que d'un seul signe rappelant sa mémoire à Genève;
- la place accordée à son prédécesseur, Otto Barblan, au cimetière des Rois;
- la reconnaissance qu'il serait digne de lui témoigner,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à faire une proposition permettant d’honorer de manière visible et durable le nom de cet artiste genevois qui a marqué et honoré notre cité;
- à organiser, une fois l’an, un Prix Pierre Segond destiné à encourager les jeunes organistes de notre pays. Ce prix récompenserait les deux meilleurs interprètes ainsi que les deux meilleurs compositeurs retenus par un jury unique à chaque manifestation.

Séance du 19 janvier 2006

Audition de M. Guy Jousson, qui est à l’origine de l’amendement (deuxième invite) voté sur cette motion

M. Jousson explique qu’il s’est permis de suggérer cet amendement dans l’idée que Pierre Segond a rayonné au-delà de son vivant et a marqué plusieurs générations de musiciens; c’est dans ce sens qu’il a déposé spontanément cet amendement afin que l’on honore de façon durable sa mémoire plutôt qu’à travers un monument ou une plaque de commémoration.

A partir du moment où Pierre Segond représentait un art, celui de l’orgue, il a semblé à M. Jousson que le meilleur moyen d’honorer un organiste était de faire vibrer l’instrument qu’il utilisait. Il propose d’organiser un prix annuel afin de récompenser les deux meilleurs jeunes interprètes et les deux meilleurs compositeurs du pays.

Il se rend bien compte que récompenser de jeunes musiciens, dans une période où on enlève des subventions à l’Association de défense des chômeurs, revient cher. Mais il pense que, ce qui est important, c’est l’esprit qui sous-tend cet amendement.

Il pense aussi que c’est à la commission des arts et de la culture, à travers ses travaux, de déterminer les différents aspects de ce prix et sa faisabilité.

M. Jousson évoque que l’on doit récompenser au minimum un interprète, car tout le monde sait que l’orgue est un instrument difficile et qu’il faut beaucoup de pratique pour bien en jouer. Les jeunes musiciens ont besoin d’un tremplin pour être reconnus et créer un prix serait une manière vivante de promouvoir la mémoire de Pierre Segond.

Un commissaire demande sous quelle forme il imagine ce prix.

M. Jousson répond que ce serait un concours annuel qui retiendrait cinq musiciens du pays qu’un jury auditionnerait. Cela serait aussi l’occasion de quelques concerts.

Un commissaire demande quel serait le montant du prix.

M. Jousson explique que ce prix devrait aussi faire le point de la situation sur les compositeurs contemporains suisses et qu'il permettrait d'aller à leur rencontre. Il pense que la somme devrait se situer entre 5000 et 20 000 francs.

Séance du 2 février 2006

Audition de M. Pierre Skrebers, conseiller culturel au département municipal des affaires culturelles

M. Skrebers énumère les prix que la Ville de Genève décerne:

- le prix quadriennal est remis dans plusieurs disciplines et est doté de 20 000 francs par domaine. L'organisation de ce prix est compliquée, car il faut réunir un jury dans tous les domaines récompensés. Ce prix est destiné à reconnaître une carrière lorsque celle-ci est accomplie (Pierre Segond l'a eu);
- la Ville de Genève offre également deux prix de 1000 francs à des élèves méritants du Conservatoire;
- les bourses de création sont destinées à de jeunes artistes dont le montant varie entre 5000 et 20 000 francs selon les projets.

C'est tout ce que fait la Ville en faveur des musiciens.

Une commissaire demande comment il verrait l'organisation d'un prix en mémoire de Pierre Segond.

M. Skrebers répond qu'il est difficile de formaliser ou de mettre ce genre d'action dans un cadre trop précis.

Lorsqu'on a un prix qui s'adresse à une seule discipline, que ce soit tous les deux, trois ou quatre ans, parfois les candidats valent la peine, d'autres fois non.

La seule action de la Ville, dans le domaine de l'orgue, était organisée avec François Delor, qui donnait des cours d'été pour les organistes.

A la fin de ces cours, un concert était donné au Victoria Hall par les meilleurs élèves. Le dernier de ces concerts a eu lieu le 6 août 2001; il n'y avait que 31 personnes au Victoria Hall pour entendre les participants. M. Skrebers explique que c'est la raison pour laquelle ils ont arrêté cette formule, car cela n'avait pas de sens.

Cette même commissaire demande s'il est surpris que l'idée d'un tel prix émane de cette motion.

M. Skrebers répond qu'il est difficile de prédire l'avenir et de savoir si un tel concours va porter ses fruits au niveau des candidatures ou s'essouffler au fur et à mesure.

Il pense qu'il faut avant tout savoir si l'on veut récompenser les musiciens qui participent au renouveau de l'orgue ou si l'on veut honorer la mémoire d'un grand organiste de Genève.

Séance du 9 février 2006

Audition de M. Philippe Dinkel, directeur du Conservatoire de musique de Genève, de M. François Delor, professeur d'orgue au Conservatoire et successeur de Pierre Segond aux grandes orgues de la cathédrale Saint-Pierre, de M. Richard-Anthelme Jeandin, président de l'Association des amis du Conservatoire

M. Dinkel raconte qu'ils ont plaisir à évoquer la mémoire de quelqu'un qui leur est cher et dont l'activité très longue et rayonnante au Conservatoire de Genève fait que l'on peut, depuis son passage, parler d'une école d'orgue qui dépasse le cadre de Genève.

Concernant la politique de prix du Conservatoire, il explique que, depuis environ un siècle, ils reçoivent un certain nombre de donations destinées à créer des prix pour les étudiants qui ont fait des examens brillants, donc qui ont besoin d'être encouragés au cours de leurs études.

M. Dinkel remarque que ces donations ont une destination instrumentale bien précise; il ajoute qu'elles sont de plus en plus réduites. C'est pourquoi, avec l'aide de M. Demole, M. Dinkel est en train de restructurer ces fonds pour les gérer au mieux. Les montants de ces prix sont à la discrétion de la direction du Conservatoire.

Par ailleurs, en termes de prix, M. Dinkel explique que l'on compte aussi des fonds privés. L'Etat et la Ville de Genève en distribuent également. Cette dernière offre deux prix: le Prix Neuman (pour instruments à clavier et à vent) et le Prix Patek Philippe (pour les chanteurs et certains instruments). Les sommes qu'elle remet au Conservatoire pour doter ces deux prix viennent de fonds spécifiques.

Concernant l'orgue, M. Dinkel explique qu'il n'y a pas de prix qui lui sont exclusivement dévolus. Il y a un Prix Pendleton, du nom de l'organiste américain, qui est destiné en alternance à des organistes, des altistes, des flûtistes et des compositeurs. M. Dinkel explique que, lorsque le Conservatoire a été interpellé par cette motion, il a été heureux d'apprendre que l'on voulait féliciter un lauréat d'orgue; il dit que ce serait un honneur de récompenser un élève du Prix d'orgue de la Ville de Genève. Il pense que Pierre Segond mériterait cet hommage. Il ajoute que le montant moyen d'un prix standard s'élève à 1000 francs.

Un commissaire demande combien d'organistes sortent chaque année du Conservatoire.

M. Dinkel répond que trois à quatre titulaires obtiennent chaque année leur diplôme de solistes.

Il explique aussi qu'il est arrivé que des prix soient plus ou moins brillants. La direction du Conservatoire se réserve alors le droit de ne pas attribuer de prix; en ce sens, il n'y a pas d'automatisme.

Un commissaire demande quel est le montant maximal de ces prix. Il remarque aussi que la motion propose de récompenser les deux meilleurs interprètes et les deux meilleurs compositeurs. Il demande si cela ne fait pas beaucoup.

M. Dinkel répond que le montant du prix dépend du rendement d'une politique de suivi de ces fonds. Les sommes peuvent aller jusqu'à 2000 francs. Concernant le projet de motion et la volonté d'honorer aussi un compositeur, il explique que l'on se dote, au Conservatoire, de classes de composition qui connaissent actuellement un brio important. Il ajoute que, chaque année, il y a deux ou trois prix de composition.

Un commissaire demande si ce prix semble correspondre à la personnalité de Pierre Segond ou si les personnes auditionnées estiment qu'une autre forme d'hommage serait meilleure.

M. Delor répond qu'il y a deux aspects: d'une part, la question du prix et, d'autre part, honorer la mémoire de Pierre Segond. Il lit, dans le texte de la motion, que l'on rappelle que Otto Barblan a un monument qui perpétue sa mémoire au cimetière des Rois alors que ce n'est pas le cas de Pierre Segond.

M. Delor explique que, pour se souvenir de ce dernier, une plaque a été posée à la cathédrale, à la tribune de l'orgue; néanmoins, elle ne peut être vue que par ceux qui viennent jouer de l'instrument. M. Delor trouve que l'idée de créer un prix d'orgue est très bien, car cela rappelle que Pierre Segond était avant tout professeur au Conservatoire; cela permet de perpétuer sa mémoire (même si une année ou une autre, le prix n'est pas remis), tout en étant en adéquation avec sa carrière de pédagogue. Concernant la composition pour orgue, M. Delor pense que cela est plus délicat, car ce sont souvent des organistes qui composent des morceaux pour orgue puisqu'il est difficile pour un compositeur qui ne joue pas de l'instrument de rentrer dans ce monde. Il ajoute que le souvenir de Pierre Segond est surtout dans l'improvisation.

Un commissaire demande où habitait Pierre Segond, dans l'éventualité où l'on déciderait de nommer une rue.

M. Delor répond qu'il n'a connu que deux adresses: avenue Krieg et avenue Bertrand.

Discussion et vote

Un commissaire radical affirme que la commission a tous les éléments pour se prononcer aujourd'hui même.

Il trouve formidable que les personnes du Conservatoire aient montré que l'on pouvait, de façon simple, attribuer un prix et tout cela dans l'esprit de Pierre Segond.

Un commissaire socialiste n'est pas prêt à voter ce soir, car il trouve la seconde invite beaucoup trop contraignante.

Un commissaire libéral pense qu'il est raisonnable d'envisager la création d'un prix qu'organiserait le Conservatoire. Il propose de modifier l'invite et d'inscrire que le Conservatoire aurait à charge de gérer l'aspect logistique de ce prix, à l'image des autres prix de la Ville de Genève dont il s'occupe.

Un commissaire des Verts dit que son groupe rejoint cette proposition.

Un commissaire libéral considère qu'il faut modifier la seconde invite et supprimer «notre pays», qui a un côté sectaire.

Il propose de mettre, dans la seconde invite: «la gestion est confiée au Conservatoire, dans le cadre de l'organisation de ses prix annuels» et de ne rien préciser d'autre.

Un commissaire socialiste remarque que la possibilité de faire une plaque ou de nommer une rue a également été évoquée. Il considère que de nommer une rue permettrait de faire perdurer la mémoire de Pierre Segond.

Un commissaire radical croit qu'il faut laisser à l'exécutif le choix de rendre hommage à Pierre Segond comme il l'entend, que ce soit en nommant une rue ou en élevant un monument au cimetière des Rois.

Quant à la deuxième invite, il relève que celle-ci garde son sens et revêt un aspect peut-être moins statique que l'invite précédente.

Il fait les propositions d'amendements suivantes:

La première invite serait amendée ainsi: «à faire une proposition permettant d'honorer de manière visible et durable le nom de cet artiste genevois qui a marqué et honoré notre cité, par exemple en lui consacrant un monument au cimetière des Rois ou en baptisant une rue ou un lieu de son nom».

La seconde invite serait supprimée et remplacée par: «à créer un Prix Pierre Segond dont l'organisation sera confiée au Conservatoire dans le cadre de ses prix annuels».

La présidente met aux voix le premier amendement, il est accepté à l'unanimité.

La présidente met aux voix le second amendement, il est accepté par 14 oui et 1 abstention (Ve).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- faire des propositions permettant d'honorer de manière visible et durable le nom de cet artiste genevois qui a marqué et honoré notre cité, par exemple en lui consacrant un monument au cimetière des Rois ou en baptisant une rue ou un lieu de son nom;
- créer un Prix Pierre Segond dont l'organisation sera confiée au Conservatoire dans le cadre de ses prix annuels.